



Conseil de sécurité

Briefing sur le maintien de la paix et de la sécurité en Ukraine

New York, le 24 août 2023

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour son exposé, ainsi que les deux représentants de la société civile pour leurs témoignages qui illustrent les conséquences dévastatrices de la guerre pour la population en Ukraine.

A l'occasion de son jour de l'Indépendance, je tiens à exprimer le soutien, la solidarité et l'amitié de la Suisse à l'Ukraine et à son peuple.

Cette journée est censée être festive. Et pourtant, elle marque également un an et demi d'agression militaire russe. Un an et demi d'appels à la Russie à entamer une désescalade, à cesser toutes les opérations de combat et à retirer ses troupes du territoire ukrainien. Un an et demi, finalement, d'appels au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Je tiens à réitérer que la Suisse ne reconnaît pas l'intégration de territoires ukrainiens dans la Fédération de Russie. Cela vaut pour la Crimée comme pour les régions de Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporijjia.

Madame la Présidente,

Outre les nombreux images et témoignages, nous disposons également de chiffres illustrant les retombées désastreuses de la guerre. Je voudrais en souligner trois:

- Selon les chiffres du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), près de dix mille civils ont été tués au cours des dix-huit derniers mois. Nous condamnons le fait que des vagues d'attaques continuent de secouer les villes du pays et de frapper des lieux où des civils se rassemblent. Ces derniers jours, des frappes russes ont encore coûté la vie à des civils, y compris des enfants.

- En effet, les enfants sont particulièrement touchés par les conséquences de cette guerre. Leurs vies sont marquées par une instabilité et une insécurité constantes. Près de deux enfants sur trois en Ukraine ont été contraints de quitter leur foyer. Faits particulièrement sérieux : des rapports crédibles font état de déportations d'enfants vers la Russie et de transferts forcés d'enfants au sein des territoires occupés.
- A cela s'ajoutent les besoins humanitaires immenses. 17.6 millions de personnes, soit près de la moitié de la population actuelle de l'Ukraine, nécessitent une assistance et une protection humanitaires. Nous sommes reconnaissants envers les Nations Unies, les institutions et les bénévoles ukrainiens ainsi que le mouvement de la Croix-Rouge et d'autres acteurs humanitaires qui mobilisent l'aide destinée à ces personnes. Toutefois, l'accès aux communautés qui se trouvent sur la ligne de front et aux territoires sous contrôle militaire de la Russie reste particulièrement difficile.

Madame la Présidente,

En ce jour commémoratif, je le répète : L'agression militaire russe doit cesser.

Nous saluons les efforts diplomatiques qui sont déployés pour parvenir à une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément aux principes de la Charte. Une telle paix doit rester le fil conducteur de nos efforts.

Tant que les combats perdurent, il s'agit d'enrayer leurs conséquences sur la population comme le demandent le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Pour ne citer que quelques obligations pertinentes en l'espèce:

- Face aux milliers de civils tués et blessés : les civils et les biens de caractère civil doivent être protégés. Les parties doivent respecter le droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution dans la conduite des hostilités.
- Face à la détresse des enfants : La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant doit absolument être respectée, y compris l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à rester avec ses parents. Il en va de même des règles applicables du droit international humanitaire – notamment de la quatrième Convention de Genève et du premier Protocole additionnel. La déportation et le transfert illégal constituent des crimes de guerre. Toute la lumière doit donc être faite sur les allégations portant sur de tels actes. La Suisse prend note des mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale (CPI) à cet égard et réitère son soutien au travail de la cour en tant qu'institution judiciaire indépendante et impartiale.
- Face aux besoins humanitaires de millions de personnes en Ukraine : les acteurs humanitaires doivent avoir un accès rapide, sans entraves et durable aux civils dans le besoin sur l'ensemble du territoire.

La Suisse continuera à s'engager pour le plein respect du droit international et un avenir stable et prospère en Ukraine.

Je vous remercie.

Madam President,

I thank Deputy Secretary General Rosemary DiCarlo for her presentation, and the two representatives of civil society for their testimonies illustrating the devastating consequences of the war for the people of Ukraine.

On the occasion of its Independence Day, I would like to express Switzerland's support, solidarity and friendship with Ukraine and its people.

This is supposed to be a festive day. And yet it also marks a year and a half of the Russian military aggression. A year and a half of calls on Russia to de-escalate, cease all combat operations and withdraw its troops from Ukrainian territory. Lastly, a year and a half of calls for Ukraine's sovereignty and territorial integrity to be respected. I would like to reiterate that Switzerland does not recognise the integration of Ukrainian territories into the Russian Federation. This applies to Crimea as well as to the regions of Donetsk, Kherson, Luhansk and Zaporizhzhia.

Madam President,

In addition to the many images and testimonies, we also have figures illustrating the disastrous consequences of the war. I would like to highlight three of them:

- According to figures from the Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), almost ten thousand civilians have been killed in the last eighteen months. We condemn the fact that waves of attacks continue to hit the country's cities and areas where civilians gather. In recent days, Russian strikes have again claimed the lives of civilians, including children.
- Indeed, children are particularly affected by the consequences of this war. Their lives are marked by constant instability and insecurity. Nearly two out of three children in Ukraine have been forced to leave their homes. Of particular concern are credible reports of deportations of children to Russia and forced transfers of children within the occupied territories.
- Added to this are the immense humanitarian needs. 17.6 million persons, almost half of Ukraine's current population, require humanitarian assistance and protection. We are grateful to the United Nations, Ukrainian institutions and volunteers, the Red Cross movement and other humanitarian actors for mobilising aid for these people. However, access to communities on the front line and to territories under Russian military control remains particularly difficult.

Madam President,

On this commemorative day, I repeat: Russia's military aggression must stop.

We welcome the diplomatic efforts being made to achieve a comprehensive, just and lasting peace in Ukraine, in accordance with the principles of the Charter. Such a peace must remain the guiding principle of our efforts.

As long as the fighting continues, the consequences for the population must be halted, as required by international humanitarian law and human rights. To mention just a few of the relevant obligations:

- Addressing the thousands of civilians killed and injured: civilians and civilian objects must be protected. The parties must respect international humanitarian law, in particular the principles of distinction, proportionality and precaution in the conduct of hostilities.
- Addressing the distress of children: The UN Convention on the Rights of the Child must absolutely be respected, including the best interests of the child and their right to remain with their parents. The same applies to the applicable rules of international humanitarian law - in particular the Fourth Geneva Convention and the First Additional Protocol. Unlawful deportation and transfer are war crimes. Allegations of such acts must therefore be fully investigated. Switzerland takes note of the arrest warrants issued by the International Criminal Court (ICC) in this regard and reiterates its support for the work of the Court as an independent and impartial judicial institution.
- Addressing the humanitarian needs of millions of persons in Ukraine: humanitarian actors must have rapid, unimpeded and sustainable access to civilians in need throughout the country.

Switzerland will continue to advocate full respect for international law and a stable and prosperous future for Ukraine.

I thank you.